

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 7 février 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud et Jeannine Bastille ainsi que les conseillers : Louis-Georges Simard, Guy Simard, Léo-Paul Thibault et Rémy Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à 20h03 par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

12-02-01

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2012

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2012 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil; alors

12-02-02

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2012 soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2012

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2012 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil; alors

12-02-03

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2012 soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

5. Suivi aux procès-verbaux

Procès-verbal du 10 janvier 2012

Au point 8 : La description technique du logo sera traité lors d'une séance ordinaire ultérieure.

Au point 13 : La MRC a également adopté une résolution appuyant la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska pour des redevances concernant un projet éolien.

Au point 16 : Les dossiers mis en vente pour non-paiement de taxes sont annulés car les propriétaires ont effectués les paiements requis.

Au point 19 : La municipalité est inscrite à la Fête des Voisins pour l'année 2012.

6. Période de questions

Aucune question

7. Défi Vélo André-Côté 2012

ATTENDU QUE la Fondation des Soins palliatifs André Côté organise un Défi Vélo 2012 qui aura lieu le 30 juin 2012. Deux trajets sont prévus : le premier est d'une longueur de 50 km et le deuxième est de 130 km.

ATTENDU QUE les trajets passent par Rivière-Ouelle et que le tout nécessitera la collaboration de la Sûreté du Québec. La Fondation S.P.A.C. demande l'autorisation à la Municipalité de Rivière-Ouelle de passer sur son territoire pour le Défi Vélo 2012.

12-02-04

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise les participants du Défi-Vélo 2012 de la Fondation soins palliatifs André-Côté qui aura lieu le 30 juin prochain à passer sur son territoire et à utiliser gratuitement la salle du Tricentenaire comme halte routière.

ADOPTÉ

8. Embauche de la secrétaire-réceptionniste

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité au niveau de l'administration au bureau municipal, le directeur général a proposé au conseil d'embaucher une secrétaire-réceptionniste à temps partiel ;

12-02-05

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise l'embauche de Madame Isabelle Mignault comme secrétaire-réceptionniste au bureau municipal à raison de 21 heures par semaine au taux de 14\$/heure.

ADOPTÉ

9. Adjudication du taux d'intérêt pour le refinancement d'un montant de 2 272 000\$

Adjudication d'une émission d'obligations

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 2005-2, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 février 2012, au montant de 2 272 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Municipalité de Rivière-Ouelle a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	99,03690	431 000\$	1,6%	2013	2,50401%
		442 000\$	1,8%	2014	
		454 000\$	2,0%	2015	
		466 000\$	2,2%	2016	
		479 000\$	2,5%	2017	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONAL INC.	98,91000	431 000\$	1,5%	2013	2,52158%
		442 000\$	1,75%	2014	
		454 000\$	2,0%	2015	
		466 000\$	2,15%	2016	
		479 000\$	2,5%	2017	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,16600	431 000\$	1,25%	2013	2,60587%
		442 000\$	1,6%	2014	
		454 000\$	1,85%	2015	
		466 000\$	2,0%	2016	
		479 000\$	2,3%	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. s'est avérée la plus avantageuse.

12-02-06

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 272 000 \$ de la Municipalité de Rivière-Ouelle soit adjugée à RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

Résolution de concordance

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 2005-2, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 272 000 \$;

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

12-02-07

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 2 272 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 février 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE OUELLE;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Rivière-Ouelle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

10. Renouvellement du contrat d'assurances

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler le contrat d'assurance pour protéger tous les biens de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition provenant de Promutuel du Littoral ;

12-02-08

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle confirme le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité et des biens de la Municipalité auprès de Promutuel du Littoral pour un montant approximatif de 17 793.30\$ incluant les taxes. Le contrat d'assurance a débuté le 15 janvier 2012.

ADOPTÉ

11. Entente de service pour de l'assistance comptable

ATTENDU QUE l'an passé, la municipalité a utilisé les services de Marie-Ève Lavoie, comptable agréée, de chez Raymond Chabot Grant Thornton pour de l'assistance comptable et que nous avons été très satisfaits de ses services ;

ATTENDU QUE Marie-Ève Lavoie a quitté son emploi chez Raymond Chabot Grant Thornton pour travailler à son compte personnel et qu'elle propose ses services d'assistance comptable à toutes les municipalités environnantes au taux de 35\$/heure incluant les frais de déplacement ;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites auprès de Raymond Chabot Grant Thornton et que ces derniers ont confirmés que cela ne causait pas d'inconvénients ;

12-02-09

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal accepte d'utiliser les services de Madame Marie-Ève Lavoie au taux de 35\$/heure incluant les frais de déplacement jusqu'à un maximum de 1500\$ plus taxes pour l'année 2012.

ADOPTÉ

12. Subvention annuel pour la bibliothèque

12-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité verse un montant de 2225\$ à la bibliothèque municipale pour payer les dépenses prévues au budget de l'année 2012 tel que déposé au conseil municipal le 12 octobre 2011.

ADOPTÉ

13. Subvention annuel pour le journal Rivière-Web

12-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité verse un montant de 2500\$ au journal Le Rivière-Web pour payer une partie (72%) des dépenses prévues au budget de l'année 2012 tel que déposé au conseil municipal le 28 novembre 2011.

ADOPTÉ

14. Demande d'aide financière pour Sophie Pelletier de Star Académie

ATTENDU QUE la municipalité désire contribuer jusqu'à un maximum de 1000\$ pour la campagne de financement de Sophie Pelletier relativement à sa participation à Star Académie ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà payé pour la location d'une salle au Centre Bombardier au montant approximatif de 150\$;

ATTENDU QUE le comité organisateur a besoin d'un fond de roulement initial de 1000\$ pour débiter ses activités de financement ;

12-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité verse un montant de 1850\$ au comité organisateur pour la campagne de financement de Sophie Pelletier dans le cadre de sa participation à Star Académie mais à la condition qu'un montant minimum de 1000\$ soit remboursé à la municipalité dès que le comité organisateur aura les liquidités suffisantes.

ADOPTÉ

15. Acceptation de la démission de l'agent de développement

ATTENDU QUE l'agent de développement a remis sa démission en date du 1^{er} mars 2012 ;

12-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité accepte la démission de l'agent de développement et le remercie pour son travail et son implication au sein de la communauté de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

16. Demandes de don

12-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE pour recevoir leur don, les demandeurs doivent respecter les conditions suivantes : 1) annoncer l'événement dans l'édition du Rivière-Web qui précède l'événement ; 2) écrire un article qui décrit l'événement en indiquant le nombre de participants et en y ajoutant quelques photos. Cet article devra être publié dans l'édition du Rivière-Web qui suivra l'événement.

QUE la municipalité accepte de verser un montant aux organismes suivants suite à leur demande de don :

- Le Cercle des Fermières : maximum 200\$ pour un vin d'honneur sur réception de la facture ;
- Les Semeuses d'amitié : maximum 200\$ pour un vin d'honneur sur réception de la facture ;
- Les Archives de la Côte-Sud pour le projet Des Quais et Des Gens : 250\$
- Le Feuillet Paroissial : 200\$ pour une publicité (les conditions ci-haut mentionnées ne s'appliquent pas).

ADOPTÉ

17. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	86,58 \$
ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	379,42 \$
BPR - INFRASTRUCTURE INC.	4 840,45 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	311,96 \$
CENTRE RÉG. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU BSL	5 867,26 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	663,00 \$
CO-ÉCO	600,75 \$
COMBEQ	2,78 \$
DE LAGE LANDEN	683,65 \$
ÉCO-L'EAU	900,01 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	210,94 \$
FERME JASLYN ENR.	143,72 \$
FLORENCE	102,53 \$
FOND INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	27,00 \$
GROUPE TANGUAY & ASSOCIÉS	172,46 \$
GROUPE DYNACO	215,72 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	247,20 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	200,05 \$
JOHN MEUNIER INC.	1 679,09 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	226,96 \$
LABORATOIRE BIOLOGIE AMÉNAGEMENT B.S.L.	103,48 \$
MRC DE KAMOURASKA	1 978,97 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-PACÔME	85,00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUES	162,70 \$
QUÉBEC-MUNICIPAL	329,11 \$

RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	781,00 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	212,46 \$
SERVICE DE PRÉVENTION KAM. L'ISLET	196,61 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR.	349,16 \$
THIBAULT GM	57,38 \$
TRANS-APTE INC.	3 421,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	24 880,60 \$
RÉAL HUOT INC.	3 842,25 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 890,76 \$
WEBTÉLÉCOM.CA	3 987,38 \$
TOTAL:	59 839,39 \$

12-02-15

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée.

ADOPTÉ

18. Correspondance

- Le conseil a reçu le rapport sur la qualité de l'eau suite aux travaux d'aqueduc dans le chemin de la Pointe. Le test démontre une eau propre à la consommation.
- Le MAMROT a approuvé le règlement d'emprunt pour payer les frais de refinancement de l'année 2012.
- Le MAMROT accuse réception du code d'éthique des élus.
- La CPTAQ accuse réception des demandes de la Ferme Gilles Landry et du Camping de Rivière-Ouelle.
- La CPTAQ a rendu sa décision concernant la demande du Boisée de l'Anse.
- Réponse de Pêches et Océans Canada concernant le centre de sauvetage maritime.

19. Varia

- Le calendrier de collecte des matières résiduelles contient deux erreurs. Le 6 février, les poubelles ont été ramassées. Le 25 juin, la récupération sera ramassée. La mairesse invite la population à suivre le calendrier tel qu'envoyé par la poste à tous les citoyens.

20. Période de questions

- Un citoyen demande quand le nouveau camion à vidange sera en fonction. Le camion sera disponible au courant de l'été.
- Un citoyen demande si l'agent de développement sera remplacé. Il sera remplacé rapidement.
- Un citoyen demande qui surveille le territoire en ce qui concerne les travaux de construction et les permis accordés. On lui répond que c'est Monsieur Gilles Plourde qui est notre inspecteur municipal.

21. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 28 février 2012 à dix-neuf heures (19h00)**

22. Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire est prévue le **mardi 6 mars 2012 à 20h00.**

23. Levée de l'assemblée

12-02-16

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier